

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Corbeil: Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné plus tôt, les modifications que propose d'apporter le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à notre système d'immigration ont pour but, effectivement, de changer des choses qui, au cours des années, ont causé des problèmes et d'adapter le nombre d'immigrants que nous recevons maintenant et que nous accueillons avec beaucoup de chaleur et de générosité, afin de leur permettre de remplir aussi les conditions sociales et économiques qui sont celles du Canada des années 1990.

Je pense qu'il est tout à fait dans l'ordre de répondre à des questions et des commentaires qui ont été régulièrement soulevés par la population à l'effet que nous devrions tenter de faire en sorte que les immigrants puissent être dirigés vers les endroits du pays où ils auront plus de possibilité de s'adapter aux conditions économiques, aux conditions sociales qui prévalent et de répondre à des besoins précis dans des endroits donnés.

Cela me semble être une excellente proposition soumise par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration dans son projet de modification, parce que, encore une fois, il s'agit, à travers toutes les nouvelles mesures préconisées, d'adapter la situation d'accueil des immigrants aux nouvelles réalités politiques, économiques et sociales de ce pays.

• (1300)

[Traduction]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je reviens sur la question de mon collègue.

Le gouvernement est essentiellement en train de dire que nous sommes prêts à répondre à toutes sortes de contestations et que ceux qui contestent la charte ont de fortes chances d'obtenir raison. Or, il y a quelques semaines à peine, lorsque nous débattions la question référendaire, le gouvernement a dit qu'il fallait prendre garde d'intervenir de crainte de se retrouver aux prises avec une contestation en vertu de la charte.

Il doit se décider: ou bien il ouvre la voie à des contestations, ou bien il ne l'ouvre pas. Le gouvernement ne se soucie pas qu'il y ait des contestations en vertu de la charte dans la mesure où il s'agit d'immigrants, mais il s'en inquiète dans le cas de Canadiens qui ne sont pas des immigrants. C'est l'un ou l'autre.

Soit que le gouvernement accepte d'ouvrir la voie à de telles contestations et d'embourber encore plus le système ou alors il fait confiance à son conseiller juridique qui a dit que la question ne donnerait lieu à aucune contestation en vertu de la charte. Franchement, je voudrais bien que le gouvernement dépose tout conseil ou motiva-

tion juridique justifiant que le gouvernement pourrait adopter une telle mesure sans craindre de contestations en vertu de la charte, car je pense que les avocats se trompent.

[Français]

M. Corbeil: Monsieur le Président, le Canada a été depuis toujours une terre d'accueil très généreuse pour tous les immigrants. J'ai mentionné tantôt que nous devons adapter les lois de l'immigration aux nouvelles réalités des années 1990 et, à partir du moment où les gens qui décident d'immigrer au pays sont conscients de certaines limitations qui leur sont imposées pour un temps donné sur leur lieu de résidence, nous sommes convaincus que les gens vont, en venant ici, accepter ces conditions parce que cela va leur être expliqué, et que ces modifications sont proposées suite à une vaste consultation qui a été faite auprès de différents milieux de la nation canadienne et qui sont souhaitées par un grand nombre de citoyens et citoyennes du Canada.

[Traduction]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): J'ai écouté le discours du ministre et je voudrais lui dire, par votre entremise, monsieur le Président, et dire à la population canadienne que nous ne sommes pas contre l'amélioration ou la rationalisation de la Loi sur l'immigration du Canada. Nous acceptons mal qu'une mesure législative très complexe franchisse toutes les étapes en vue de son adoption tellement vite qu'il soit difficile d'en saisir tous les aspects.

Dans son discours, le ministre a déclaré que nous serions mieux en mesure de contrôler le déplacement des nouveaux immigrants. Je lui pose précisément la question suivante: en vertu des modifications constitutionnelles qui sont proposées, nous donnons en fait l'immigration aux provinces. Cela voudrait dire que toutes les provinces exerceront leurs compétences en matière d'immigration, chacune agissant à sa guise. En tant que gouvernement national, de quel mécanisme disposerons-nous pour remédier à tout abus en matière d'immigration, une fois que cette responsabilité aura été confiée à chacune des provinces? Y a-t-il une disposition qui en traite?

[Français]

M. Corbeil: Monsieur le Président, étant donné que nous n'en sommes pas encore arrivés à des ententes sur la distribution nouvelle des pouvoirs dans un Canada renouvelé, nous allons régler les problèmes, avec la loi actuelle de l'immigration, dans la distribution des pouvoirs tels qu'ils sont aujourd'hui. Lorsqu'il s'agira de transférer ces pouvoirs de façon quelconque aux provinces, nous nous adresserons à ce problème à ce moment-là et appliquerons les conditions appropriées.